



COMMUNIQUÉ

- POUR DIFFUSION IMMÉDIATE -

Coronavirus – Shefford veut limiter la propagation

Shefford, le 23 mars 2020. Dans la foulée des mesures préventives qui ont été annoncées par les instances gouvernementales dernièrement pour limiter la propagation du coronavirus, la Municipalité du Canton de Shefford tient à informer ses citoyens des mesures qu'elle a prises à cet effet.

Accès fermé aux édifices municipaux

À titre préventif, l'administration municipale a décidé de limiter les contacts entre les personnes en fermant l'accès à la population aux édifices municipaux tels **la mairie, la caserne et le garage municipal**, ainsi qu'en annulant tout rassemblement collectif, et ce, **jusqu'au 27 mars prochain**.

Toutefois, les services à la population demeurent, c'est-à-dire que si les citoyens ont besoin de communiquer avec l'un ou l'autre des services, ils peuvent le faire par téléphone ou par courriel sur les heures de bureaux comme à l'habitude. Les employés pourront répondre à leurs questions.

Service des loisirs

Par ailleurs, tous les **cours de la session hivernale sont suspendus et les activités pour aînés sont annulées jusqu'à nouvel ordre**. De plus, les événements suivants sont également annulés : la conférence ***Protéger la planète commence dans notre assiette*** du mercredi 8 avril ainsi que la ***Chasse aux œufs de Pâques*** du samedi 11 avril.

Pour la **session printemps-été**, qui doit commencer le 13 avril, elle sera réévaluée selon l'évolution de la situation et l'inscription est reportée à une date ultérieure.

Accès interdit aux modules de jeux

Afin d'éviter les rassemblements collectifs et pour suivre les recommandations du gouvernement sur l'éloignement social, le Service des loisirs ne met pas à la disposition des citoyens de l'équipement susceptible d'encourager ce type de rassemblement.

Dans la même optique, la Municipalité interdit l'accès aux modules de jeux dans tous ses parcs sur son territoire et devance la fermeture du parc des Montagnards pour la période de dégel. Toutefois, le parc Jean-Paul Forand demeure ouvert aux citoyens, cependant les utilisateurs doivent respecter la distanciation sociale.

Il vous est aussi possible de consulter la page Facebook Canton Shefford pour obtenir des exemples d'activités que vous pouvez faire à la maison avec les enfants.

Service de l'urbanisme

Voici la procédure à suivre si vous prévoyez déposer une **demande de permis**.

Veillez transmettre votre formulaire de demande par la poste, incluant les documents exigés et le paiement par chèque ou preuve de paiement par Internet. Si vous désirez éviter le délai d'envoi postal, voici deux autres méthodes s'offrant à vous :

- Déposer le formulaire de demande, incluant les documents exigés et le paiement par chèque ou preuve de paiement par Internet, le tout dans une enveloppe, directement dans la boîte postale de la mairie.
- Transmettre votre demande, incluant les documents exigés par courriel à urbanisme@cantonshefford.qc.ca et nous faire parvenir le paiement, soit par chèque par la poste, dans la boîte postale à la mairie ou par courriel avec la preuve de paiement Internet.

Service incendie et sécurité publique

La population sheffordoise peut être rassurée de savoir que le Service incendie de la Municipalité du Canton de Shefford est fonctionnel et continue de répondre en tout temps aux appels d'urgence.

De plus, il a mis en place une directive administrative temporaire sur la COVID-19 décrivant les mesures en place de désinfection des équipements et des lieux après chaque utilisation, intervention.

Toutefois, le service a annulé les visites de prévention à domicile pour éviter aux pompiers des sorties non-essentiels et ainsi limiter les contacts entre personnes.

Le service incendie rappelle aux gens de 70 ans et plus de demeurer à la maison et de demander de l'aide à leur entourage pour faire leurs commissions nécessaires à l'épicerie et à la pharmacie. Sinon, sachez que des épiceries et des pharmacies de la région proposent aussi des services en ligne et de livraison à domicile.

Protéger et informer la population

Rappelons que ces mesures préventives ont été prises dans le but de protéger les citoyens et de minimiser les impacts sur l'administration municipale. Il en va de la santé et du bien-être collectif.

La Municipalité du Canton de Shefford suit l'évolution du coronavirus et vous tiendra au courant des prochaines mesures à venir, et ce, au moment opportun.

D'ailleurs, les citoyens sont invités à consulter régulièrement les différents outils de communication de la Municipalité (site Internet, page Facebook) et à s'abonner à l'infolettre spéciale afin de se tenir informés. L'information sera aussi transmise au fur et à mesure aux médias de la région, notamment la radio M105 et le quotidien La Voix de l'Est.

Source :

Éric Chagnon, maire

Municipalité du Canton de Shefford

T. : 450 539-2258, poste 236

C. : chagnon.eric@cantonshefford.qc.ca

Suivez-nous sur

